

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept octobre deux-mil dix-huit s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			à partir de la question 6
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc		X		BONNET Sébastien
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
REY Pierrick	X			
MALGARINI Gwenaëlle		X		VILMUS Marie-Dominique
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe		X		PLISSON Régis
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
RENAUDET Irène		X		
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier	X			
SIMON Anne-Sophie		X		MARTIN Jacky
ROUBY Guillaume		X		GIRARDEAU Jérôme
BRIAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie	X			
GALLOT Bruno		X		
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
HERBRETEAU Ludovic			X	
GATTEAU Lydia		X		VAY Georgette
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Annie CHOUTEAU et Yvan PELÉ

Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Claire MAURIAT a donné sa démission. Elle réside désormais à la Roche sur YON;

1- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits élaboré par la commission "Finances", pour ajuster les crédits budgétaires votés dans le cadre du budget primitif 2018.

1- BUDGET "GENERAL"

Section de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	60622 Carburants	820	5 000,00 €	
	60631 Fournitures d'entretien	020	3 000,00 €	
	60632 Fournitures de petit équipement	820	2 800,00 €	
	6068 Autres matières et fournitures	212	2 000,00 €	
	61521 Entretien terrains	823	60 000,00 €	
	615231 Entretien voiries	822	20 000,00 €	
	615232 Entretien et réparation réseaux	814	20 000,00 €	
	61551 Matériel roulant	820	6 000,00 €	
			118 800,00 €	
012	6218 Autre personnel extérieur	823	5 000,00 €	
	6332 Cotisations versées au FNAL	020	4 000,00 €	
	6455 Cotisations CNP	020	6 000,00 €	
			15 000,00 €	
023	023 Virement à la section d'investissement	01	118 000,00 €	
65	6558 Autres contributions obligatoires	21	5 000,00 €	
73	73111 Taxes foncières et d'habitation	01		74 000,00 €
	73223 FPIC	01		7 000,00 €
	7381 Droits de mutation	01		51 000,00 €
				132 000,00 €
74	7411 Dotation forfaitaire	01		10 000,00 €
	74121 Dotation de solidarité rurale	01		72 000,00 €
	74127 Dotation nationale de péréquation	01		20 500,00 €
	74718 Autres	01		10 800,00 €
	7473 Départements	020		600,00 €
	74741 Communes membres du GFP	251		2 000,00 €
	74835 Compensation exonérations TH	01		8 900,00 €
				124 800,00 €
TOTAL section de Fonctionnement			256 800,00 €	256 800,00 €

Section d'investissement

<i>Opération</i>	<i>Chapitre / Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
OPFI Opérations financières				
020 Dépenses imprévues		01	120 500,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		01		118 000,00 €
024 Produits cessions immobilisations		01		2 500,00 €
10/10222 FCTVA		01		- 16 000,00 €
10/10226 Taxe d'aménagement		01		15 000,00 €
204/204171 Autres établissements publics		01		1 000,00 €
TOTAL section d'Investissement			120 500,00 €	120 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives de crédits présentées ci-dessus.

2- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE "TRANSPORT SCOLAIRE"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 29 mai 2018, la décision a été prise de ne plus organiser le service de transport scolaire sur la commune déléguée de Saligny, à compter de la rentrée 2018/2019.

De ce fait, il propose de clôturer le budget annexe "transport scolaire" au 31 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la fermeture du budget annexe "transport scolaire" au 31/12/2018.

Les résultats constatés au compte administratif 2018 (excédent/déficit) seront intégrés au B.P. 2019 du budget "Général" de la commune.

3- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LA SOURCE"

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du lotissement "la Source" à Belleville Sur Vie sont achevés.

Considérant que l'excédent de ce lotissement, soit 23 038,03 €uros a été transféré dans le budget "Général" sur l'exercice 2018, il propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fermer le budget annexe "lotissement la Source" au 31/12/2018.

Le crédit de TVA restant sur cette opération, soit 699,00 €uros sera transféré sur le dossier TVA "divers budget principal".

4- VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la redevance assainissement applicable au 1^{er} janvier 2019.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs assainissement pour 2019.

➤ Commune déléguée de Belleville sur Vie

	PART COMMUNALE	
	2018	Proposition 2019
Abonnement personne seule	8,00 € HT	8,00 € HT
Abonnement foyer 2 personnes et +	20,00 € HT	16,00 € HT
Prix du m ³ : de 0 à 40 m ³	0,20 € HT	
Prix du m ³ : au-delà de à 40 m ³	0,30 € HT	
Prix du m ³		0,30 € HT

→ Participation au financement de l'assainissement : 2 000 €uros par logement ou tout local raccordé au réseau d'eaux usées

➤ Commune déléguée de Saligny

	2018	Proposition 2019
Abonnement	35,00 € HT	36,00 € HT
Prix au m ³	1,70 € HT	1,75 € HT

→ Participation au financement de l'assainissement : 2 000 €uros par logement ou tout local raccordé au réseau d'eaux usées

5- VOTE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement permet de financer les équipements publics de la commune.

La taxe d'aménagement s'applique sur l'ensemble du territoire communal au taux de 3 %. Sont exonérés totalement, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.311-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+).

Monsieur le Maire propose de maintenir l'application de la taxe d'aménagement telle qu'elle a été fixée au taux de 3 % et avec l'exonération sus-énoncée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 38 voix pour - 1 voix contre:

→ Le maintien de la taxe d'aménagement à 3 %

→ Le maintien de l'exonération sus-énoncée concernant les logements sociaux.

6- VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR L'AJB

L'Association Jeunesse Bellevilloise a établi un bilan des activités qu'elle gère : périscolaire, accueil de loisirs, activités jeunesse.

Ce bilan indique une augmentation de 8,80 % des heures d'activités. La demande initiale de subvention de l'AJB pour 2018 était de 55 090 €uros pour équilibrer leur budget. Avec cette augmentation d'activités, la demande a été réévaluée à 61 000 €uros

Le Conseil Municipal avait voté une subvention de 48 000 €uros. L'AJB sollicite donc aujourd'hui une subvention complémentaire de 13 230 €uros.

D'autre part, afin de permettre aux deux structures d'accueil, l'AJB et la Marelle de commencer l'exercice 2019, il est proposé de verser les premiers acomptes de la subvention, à savoir :

→ AJB	:	20 000 €uros
→ La Marelle	:	20 000 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention complémentaire de 13 230 €uros à l'AJB et de verser les acomptes pour l'exercice 2019 :

→ AJB	:	20 000 €uros
→ La Marelle	:	20 000 €uros

7- RÉVISION DU LOYER LOCAL DE LA FORGE "TRAITEUR"

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le loyer du local commercial de Saligny – 16 rue de la Croix aux Forgerons, loué à la SARL SODA.

Conditions de révision du loyer stipulées au bail :

- date d'entrée en vigueur du bail : 1^{er} novembre 2012
- loyer révisé tous les 3 ans à la date anniversaire (1^{er} novembre)
- loyer de base : 490,00 € HT / mois
- indice de base pour la révision, 2^{ème} trimestre 2012 : 107,65

- indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre 2018 publié par l'INSEE : 112,59

Proposition nouveau loyer mensuel HT à compter du 1^{er} novembre 2018

$$\frac{490,00}{107,65} \times 112,59 = 512,49$$

Pour information, loyer actuel révisé au 1^{er} novembre 2015 : 493,32 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, de fixer le loyer mensuel HT à 512,49 €uros.

8- RÉVISION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT CIF POUR LES LOGEMENTS HAMEAU DU LAVOIR

CIF Coopérative, ci-après Emprunteur, a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté la réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune de BELLEVIGNY, ci-après Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu les articles L.2252.1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencé à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes de Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristique Financière des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrantes de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne de Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

9- CONSULTATION MAISON DES COMMUNES POUR LE RISQUE "PRÉVOYANCE"

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la Directrice 2014/24/UE du Parlement Européen et du Conseil Municipal du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics ;
- Vu le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 octobre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour le "risque prévoyance" et de lui donner mandat à cet effet ;
- **ENVISAGE** d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents à raison, d'environ 8,73 €uros brut par agent et par mois (base temps complet)*. Les modalités de cette participation seront précisées le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;
- **ET PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

** À ce stage, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif.*

10- VENTES DE TERRAINS ZAC DU PETIT LOGIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains situés entre la rue Paul-Émile Victor et la route de la Roche ont trouvés acquéreurs.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur ces ventes et rappelle que le prix de 30 €uros hors taxes le m² avait été fixé par délibération du 24 octobre 2017.

À ce jour, deux acquéreurs souhaiteraient signer les actes :

- Société MBMO (M. BUET) :
 - ✓ parcelles ZB 599 pour 846 m² et 597 pour 286 m² au prix de 30 €uros hors taxes le m²
- Société SADENA (Mme CHAUVET) :
 - ✓ parcelles ZB 601 pour 1 088 m² et ZB 525 pour 202 m² au prix de 30 €uros hors taxes le m²
 - ✓ parcelles ZB 605 pour 487 m² et ZB 607 pour 63 m² au prix de 2 €uros hors taxes le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces projets de vente aux conditions ci-dessus indiquées et autorise Monsieur le Maire à signer les actes.

11- DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE AU "PLESSIS"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de vente de délaissés au lieu-dit "le Plessis" au profit de Monsieur IDIER par délibération du 29 mai 2018.

Le délaissé, propriété privée de la Commune, ne pose pas de problème pour sa rétrocession. Par contre, le délaissé situé en bordure de voie fait partie du domaine public. Il convient donc préalablement à sa vente de procéder à son déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De lancer une procédure de déclassement de la parcelle ci-dessus énoncée
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique.

12- MISE À JOUR DU TABLEAU DES VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au classement de voirie dans du domaine privé en domaine public :

DÉNOMINATION VOIES	LINÉAIRES (m)
Rue de l'Atlantique (section)	245
Rue des Alizés (section)	39
Allée Stendhal	136
Route de Grand Giraudeau (<i>de la route de la Sauvagère au LD les Maisonnettes</i>)	575
Route accédant à l'Orée du Bois	338
Rouchère Est (<i>voie accédant à l'Orée du Bois</i>)	171
Rue Marguerite Duras	130
Impasse Ségur	43
Rue Maria Callas	120
Ru du Sablier du Frêne	242
Voie accédant au LD Jérusalem	100
<i>TOTAL (en mètre linéaires)</i>	2 139

Rappel des voies passées en domaine public (Conseil Municipal du 24 octobre 2017)

DÉNOMINATION VOIES	LINÉAIRES (m)
Rue Jules Verne	53
Rue Emile Zola	148
Rue des Charmes	268
Rue des Mésanges (section)	346
Rue des Biches	723
Rue des Alizés (section)	40
Allée Florence Arthaud	137
Allée Marco Polo	48
Rue Alain Bombard	741
Rue Eric Tabarly	40
Rue Alain Colas	252
Rue Christophe Colomb	57
Rue Jacques-Yves Cousteau	57

Rue Paul-Emile Victor	97
Route de la Sauvagère	182
Allée de la Source	102
Allée Jules Ferry	40
Allée du Godineau	166
Allée des Genêts	165
Chemin des Ajoncs (section)	156
Rue Marcel Pagnol	431
Rue Frédéric Mistral	351
Impasse Alphonse Daudet	81
Impasse des Orangers (section)	147
Rue Catherine de Médicis	11
<i>TOTAL (en mètre linéaires)</i>	4 839

Considérant que ces voies sont utilisées par tous les usagers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer les voies ci-dessus nommées dans le domaine public communal.

13- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DES ÉCOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires de l'école le Sablier du Frêne et l'arrêt des activités "rythmes scolaires", l'emploi du temps des agents des écoles a dû être revu.

Pour certains agents, les heures ont pu être reportées sur des tâches d'entretien ou en appui des activités d'accueil périscolaire.

Pour Madame Catherine HERBRETEAU, agent spécialisé en école maternelle, le créneau "rythmes scolaires" a été basculé sur des temps de ménage effectués auparavant par des agents Tremplin.

Le temps de ménage étant plus important, son temps de travail global augmente, il y a donc lieu de réviser son temps de travail annualisé qui passe de 60,57 % à 70 %.

Madame HERBRETEAU a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification horaire ci-dessus indiquée.

14- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelles AD 21 et AD22 (1/10^{ème} indivis)
M. V. JARNOUX & Mme H. BUTON → M. & Mme Gérard BARBOUTEAU
 - ✓ Parcelles AC 536 et AC 538
M. P. GRONDIN & Mme L.MOCQUILLON → M. & Mme P THIBAUDEAU
 - ✓ Parcelle AI 120
M. & Mme Marc BUTON → Mme Hélène LIMOUZIN

- ✓ Parcelle ZB 58
M. & Mme Emile GALLE → Mme E. PASQUIER & Mme B. GONZALEZ
- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle AC 24
M. J.C PUBERT & Mme M. MARTINEAU → M. Mathieu GALLET
 - ✓ Parcelles ZM 105 – ZM 108 – ZM 99
M. J. SEGUIN & Mme A. FONTENEAU → M. Maxence MURAIL & Mme M. BAYOUT
- *Pour information, sur la commune déléguée de Belleville (propriétés situées en zone UE)*
 - ✓ Parcelle ZE 202
Agence de Services aux Collectivités
Locales de Vendée → GS Utilitaires

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)

Anne-Jo GALLIEN évoque :

- Les ateliers cérébraux
- Le transport solidaire
- La fin des travaux de l'EHPAD
- Le goûter de Noël des Aînés le 21/11/2018
- La Semaine Bleue

B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU évoque les conseils d'écoles en cours.

Personnel Restoria : la personne en charge des repas au restaurant de Saligny change de fonction ; un recrutement est en cours.

C- Enfance – Famille (Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique VILMUS)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal qu'un projet de convention est à l'étude avec la coordinatrice jeunesse (Céline GOUACHE-SAUVION) pour déterminer les besoins, moyens et objectifs des associations organisatrices d'activités : la Marelle et l'AJB.

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal que la personne recrutée en "Corps Européen Solidarité" (ex SVE) arrivera fin janvier. Elle viendra en appui des structures jeunesse et enfance en travaillant sur les droits de l'enfant et les droits de l'homme.

D- Vie Associative (Jacky MARTIN – Sébastien BONNET)

Jacky MARTIN informe le Conseil Municipal sur les activités du CMJ : collecte de jouets, piste de bosses à Belleville et jeux de parc à la Sauvagère. Il reste le potager surélevé à installer à l'EHPAD.

Sébastien BONNET présente le projet de terrain multi-activités à Saligny ; il reste à finaliser le positionnement.

Il évoque également les 10 ans de la Médiathèque de Belleville et le programme des manifestations.

La Salle des Magnolias étant rénovée, une réunion va être organisée avec les associations pour établir le planning d'occupation.

La rédaction du bulletin Municipal est en cours.

Téléthon en préparation :

- Vendredi 7 décembre à Belleville : twirling, tournoi de foot, démonstrations judo, tennis de table...
- Samedi 8 décembre à Saligny : escalade, École de Musique Nord Vendée...
- Dimanche 9 décembre : marche nordique et course à pied

E- Voirie - Réseaux

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux abimés font l'objet d'une réfection.

Réception des travaux sur Saligny le 24 octobre.

Patrick SIMON informe le Conseil Municipal sur l'avancée des travaux rue Aristide Briand, les berges du Godineau rue de l'Alouette et la rue des Primevères...

Le point à temps a été réalisé et va être balayé. Il reste les curages et ré-empierrement à faire.

F- Patrimoine (Léonard BROUSSELY – Pascale PILNIÈRE)

Léonard BROUSSELY présente la photo de la rénovation de la salle des Magnolias.

L'étude diagnostic de l'Église de Saligny sera remise en fin d'année afin de pouvoir déposer une demande de subvention DETR en 2019.

Pascale PILNIÈRE informe que les travaux de construction du vestiaire foot de Belleville devraient commencer début décembre.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour le projet "espace jeunesse" de Belleville.

La consultation pour les travaux de la halle se termine le 26 octobre.

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux du bar restaurant va être lancé dans les prochains jours.

G- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN présente les travaux de finition du sentier de la Mortayère.

Il présente également les travaux sur le Navisseau : suppression du myriophylle et réfection du lit du cours d'eau.

Un projet de vidange et enlèvement des boues est à l'étude pour le plan d'eau des 2 Fontaines.

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal qu'une visite de terrains a été réalisée pour examiner les haies dans le cadre du PLUI-H. La commission propose que l'ensemble des haies soient classées "à protéger" avec demande d'autorisation des propriétaires pour travaux ou entretien.

Le dossier "aménagement du centre bourg" a pris un peu de retard. Les travaux seront programmés au premier semestre 2019.

15- QUESTIONS DIVERSES

Jérôme GIRARDEAU informe le Conseil Municipal que l'Amicale Laïque de Belleville a été informée que, suite à la procédure judiciaire à leur encontre, Monsieur et Madame BRIFFAUD ont remis un chèque de 51 340,94 €uros auprès du liquidateur. Les créanciers vont donc pouvoir retrouver partie des sommes détournées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Décisions Modificatives de Crédits
2. Clôture du budget annexe "transport scolaire"
3. Clôture du budget annexe lotissement "la Source"
4. Vote des tarifs assainissement 2019
5. Vote de la taxe d'aménagement
6. Vote d'une subvention complémentaire pour l'ABJ et des acomptes pour l'AJB et la Marelle
7. Révision du loyer local de la FoRge (traiteur)
8. Révision de la garantie d'emprunt CIF (logements Hameau du Lavoir)
9. Consultation Maison des Communes pour le risque "prévoyance"
10. ZAC du Petit Logis : vente terrains
11. Déclassement d'une parcelle au Plessis
12. Mise à jour du tableau des voiries communales
13. Modification du temps de travail d'un agent des écoles

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
PILNIÈRE Pascale	BROUSSELY Léonard	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel
PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick	VILMUS Marie-Dominique	FRUGIER Marie-Dominique
PAVAGEAU Didier	REY Pierrick	MARTIN Jacky	TENET Christiane
CHOUTEAU Annie	GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège
VIAIN Didier	BRILLAUD Roland	RENAUDIN Henri-Marie	MIMEAU Nicolas
PELÉ Yvan	GOUAS Corinne	BONNET Sébastien	COUGNAUD Thomas
VAY Georgette			

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 24/10/2018